

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

TERMES DE REFERENCE (TDR)

Projet de renforcement de capacités institutionnelles de la Commission de la CEDEAO et des États membres à l'accès à la Finance Climat pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la Stratégie Régionale Climat.

Sélection d'un(e) consultant(e) international(le) pour l'évaluation du budget national sensible aux changements climatiques dans six (06) Etats membres de la CEDEAO.

(Benin, Côte d'ivoire, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, et Togo).

Référence : ARAA/FVC/2024/SCI/025

Date de publication : 9 octobre 2024

Date limite de réponse : **29 octobre 2024 à 17h00 GMT**

1- CONTEXTE

Les États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tous soumis leurs CDN dans le cadre du 1^{er} cycle d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. Ces CDN révisées, bien que mettant en évidence la grande vulnérabilité du secteur de l'agriculture, la nature des engagements et la formulation des objectifs sont cependant très diverses d'un pays à l'autre. La plupart des États membres ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de la mobilisation du financement climatique international. Les changements climatiques sont un enjeu prioritaire pour l'Afrique de l'Ouest. "Agir Ensemble" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à la région ouest-africaine de réduire sa vulnérabilité et faire face collectivement aux risques induits par les impacts des changements climatiques.

Dans cette perspective, lors de la 88^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 2022, la CEDEAO a adopté sa première [Stratégie Régionale Climat](#) (SRC) et son plan d'actions 2022-2030. L'objectif est d'accompagner les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers un appui au respect de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à \$95 320 000 dont \$13 620 000 pour le secteur agricole. La mise en œuvre de la SRC requiert de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques afin d'atteindre les objectifs assignés dans la stratégie.

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO a donc demandé et obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant que partenaire de mise en œuvre pour les États membres dans le cadre du programme d'appui préparatoire. Ainsi, le 28 mars 2023, le FVC a approuvé le programme régional pour un financement de 1,4 million USD pour onze (11) États membres (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal et Togo) pour une période de mise en œuvre de 20 mois pour le "Renforcement de capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses États membres à accéder au financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la SRC".

L'un des défis reste l'allocation du budget au secteur agricole en tenant compte des enjeux des changements climatiques. Ce programme régional de préparation soutiendra l'étude pilote d'évaluation des budgets d'investissement public dans le secteur agricole sensible aux changements climatiques dans six (6) États membres (Benin, Cote d'Ivoire, Nigeria, Sierra leone, Sénégal , et Togo) qui pourrait déboucher sur des outils de plaidoyer pour proposer des recommandations concrètes de réorientation vers les investissements compatibles avec le climat conforme à l'esprit des résultats de la SRC.

2- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif du consultant international est d'appuyer six (6) consultants nationaux à mener une activité de revue des budgets d'investissement public sensibles aux changements climatiques dans six (6) États membres de la CEDEAO (Benin, Cote d'Ivoire, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal, et Togo) afin de proposer des recommandations concrètes de réorientation vers les investissements budgétaires tant au niveau national que régional.

3- RÉSULTATS ATTENDUS :

- Budget sensible au climat : élaboration d'un budget vert permettant d'évaluer et de communiquer sur l'impact des dépenses publiques sur le climat ;
- Investissements publics durables : une plus grande sensibilité climat des projets d'investissements publics et les projets d'investissement public sont évalués, sélectionnés et priorisés en tenant compte de leur impact climatique ;
- Marchés publics durables : déploiement des marchés publics durables permettant d'aligner les décisions d'achat public en limitant les impacts sur l'environnement ;
- Monitoring, Reporting and Verification (MRV) : un système MRV favorisant le pilotage de la trajectoire climat.

4- MISSIONS ET MANDATS

Tenant compte des budgets de cinq (5) dernières années, le consultant international en étroite collaboration avec chaque consultant national devra :

- Réaliser une revue critique de la littérature sur le budget sensible aux changements climatiques dans les six (6) pays à partir du rapport réalisé par chaque consultant national ;
- Déterminer l'ampleur de l'engagement de l'État dans la lutte contre les changements climatiques dans les six (6) pays pilotes ;
- Examiner et contribuer aux rapports produits par chaque consultant national et assurer l'assurance qualité ;
- Produire sur la base des six (6) rapports de pays pilotes, une note technique d'orientation pour la prise de décision aux niveaux national et régional ;
- Participer aux réunions de validation des différents rapports, dont la note de synthèse ;

5- LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus pour cette mission sont les suivants :

- note de cadrage qui décrit en détail la méthodologie de réalisation de la mission,
- Six (6) rapports d'examen du budget sensible au climat des six (06) pays pilotes examinés,
- Notes d'orientation technique pour la prise de décision nationale et régionale sur l'élaboration de budgets sensibles au climat dans le secteur agricole.

6- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant international doit avoir les références suivantes :

- Diplôme de cycle (minimum Bac +5) en Economie de l'Environnement, Economie, Finances Publiques ou autre diplôme jugé équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années dans l'analyse des politiques publiques, la planification budgétaire et la gestion des finances publiques
- Avoir réalisé au moins (3) missions d'élaboration et ou d'évaluation de budget sensibles aux changements climatiques ;
- Avoir une expérience dans la mise en place de système de Monitoring, Reporting and Verification (MRV) en lien avec le suivi de l'action climatique est un atout de taille
- Avoir une grande capacité à diriger et à travailler en équipe et des compétences en communication ;
- Avoir une connaissance des enjeux de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO et de l'ECOWAP ;

7- LANGUES

Parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO : anglais, français ou portugais. Une connaissance pratique d'une deuxième langue serait un atout supplémentaire.

8- DURÉE

La durée totale d'exécution est de 90 jours ouvrable pour un niveau d'effort maximum de 60 homme-jour soit 10 homme-jour par pays à compter de la date de l'ordre de démarrage de la mission.

9- ELIGIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

10- DOSSIER DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent présentant de manière claire les missions réalisé (objet, période, client, résultat clé) ;
- Trois références professionnelle (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration, email et contacts téléphoniques) ;

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

11- REMISE DES DOSSIERS

Date et heure limite de réception des candidatures : **29 octobre 2024 à 17h00 GMT.**

Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3ZNI6Gp>

Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

12- MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection est « la sélection basée sur la qualification du consultant » telle que décrite dans le code de passation des marchés de la CEDEAO.

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cette manifestation d'intérêt.

13- DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , lbarnabo@araa.org, plambonikolani@araa.org et bkpessiglo@araa.org avec en objet « **SCI025 - FVC – Evaluation Budget climat**».